



Comment avoir une audience devant le tribunal de police

Par **judeo**, le **10/02/2008** à **20:31**

Bonjour,

Les contestations de PV étant de plus en plus nombreuses, les OMP rejettent un bon nombre de demande en annulation. Malgré qu'un PV perde sa force probante dès qu'il y a un défaut de forme.

Le problème étant que les OMP n'appartenant jamais au corps de la magistrature, mais sont bien souvent des commissaires de police, le principe de séparation des pouvoirs n'est pas trop respecté!

Quand on conteste un PV, comment faire pour obtenir une audience devant le tribunal de police, et pouvoir ainsi, présenter ses objections devant un membre de l'autorité judiciaire! (Et non pas devant un fonctionnaire de police qui est tenu de faire ses chiffres!)

Merci par avance

Par **Jurigaby**, le **11/02/2008** à **00:33**

Bonjour.

Il vous suffit de demander une audience auprès du juge de proximité par envoi d'une lettre recommandée AR accompagné d'une copie du pv, de la lettre de réclamation que vous avez

envoyé à l'OMP..

Mais en principe lorsque vous contestez un pv et que l'omp ne fait pas suite, il va saisir lui même le tribunal de police.

Par **AmiPierrot**, le **17/02/2008** à **11:18**

Bonjour judeo,

Je confirme ce que répond Jurigaby en disant que l'OMP transmet le dossier au Tribunal de police du lieu de domicile de l'intéressé.

La réponse de l'OMP est toujours longue, surtout actuellement où un vent de révolte adresse à Rennes une multitude de réclamations au sujet de la fiabilité des radars.

J'ai appris par ailleurs que la direction de l'OMP était renouvelée en alternance tous les 2 ans : une fois un officier de la gendarmerie, l'autre fois un officier de la police nationale.

Pour mon dossier, il vient d'être transmis au Tribunal de police (au bout de 4 mois) devant lequel nous pourrons enfin nous expliquer (carte grise non régularisée par le nouveau propriétaire du véhicule vendu il y a bientôt 4 ans !)

Bonne journée ;-)

Par **jacky4134**, le **08/06/2012** à **11:53**

bonjour

j'ai fait l'achat d'un 4x4 hummer de 2007 jaune au prix de 42000€

avec un crédit cetelem spécifique pour cet achat en 2009

dans un garage à Pezenas dans l'Hérault le garage a fait un dépôt de bilan

je n'ai pas de carte grise et le liquidateur ne trouve pas ma carte grise

merci de me dire à qui et quoi faire pour obtenir

je suis dans la merde je rembourse le crédit pour rien

cordialement encore merci pour vos réponses

le 08/06/2012